



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

LE BULLETIN OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 43  
du 18 novembre 2021**

## **Sommaire**

### **Réglementation financière et comptable**

#### **Convention de délégation de gestion**

Avenant de la convention de délégation de gestion participant à la lutte contre la précarité menstruelle  
avenant du 9-9-2021 (NOR : MENE2133119X)

### **Enseignement supérieur et recherche**

#### **Diplôme de compétence en langue**

Calendrier des sessions 2022  
note de service du 20-10-2021 (NOR : MENE2134187N)

### **Enseignements primaire et secondaire**

#### **Orientation et examens**

Calendrier 2022 des baccalauréats général et technologique de La Réunion  
note de service du 22-10-2021 (NOR : MENE2130895N)

#### **Baccalauréat général et technologique**

Épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021 :  
modification  
note de service du 12-11-2021 (NOR : MENE2121402N)

#### **Baccalauréat général et technologique**

Enseignements de spécialité : modification  
note de service du 12-11-2021 (NOR : MENE2128667N)

### **Mouvement du personnel**

#### **Nomination**

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
arrêté du 17-9-2021 (NOR : MENI2130648A)

#### **Nomination**

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission consultative paritaire  
compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères  
de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de  
l'Innovation : modification  
arrêté du 15-10-2021 (NOR : MENA2132649A)

### **Nomination**

Secrétaire général de l'académie de Nice  
arrêté du 21-10-2021 (NOR : MEND2132967A)

### **Informations générales**

#### **Conseils, comités, commissions**

Nomination au Conseil supérieur de l'éducation : modification  
arrêté du 21-10-2021 (NOR : MENJ2133167A)

## Réglementation financière et comptable

### Convention de délégation de gestion

#### Avenant de la convention de délégation de gestion participant à la lutte contre la précarité menstruelle

NOR : MENE2133119X

avenant du 9-9-2021

MENJS - DGESCO B1-3 - ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

#### Entre

Le ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, représenté par la directrice générale de la cohésion sociale, Virginie Lasserre et ci-après dénommée le délégant, d'une part,

#### Et

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par le directeur général de l'enseignement scolaire, Édouard Geffray et ci-après dénommé le délégataire, d'autre part,

#### Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** - Afin de lutter contre la précarité menstruelle, une expérimentation de libre distribution de protections périodiques dans différents lieux accueillant du public, notamment des établissements scolaires, a été lancée en 2020 et se poursuit en 2021. Pour l'année 2021, dès signature du présent avenant, le délégant met à disposition du délégataire un montant de **80 000 €** (quatre-vingt mille euros) en autorisation d'engagement et crédits de paiement.

**Article 2** - Les références d'imputation de la dépense sont les suivantes :

Programme 137 : Egalité entre les femmes et les hommes

Centre financier : 0137-CDGC-CMEN

Domaine fonctionnel : 0137-21 « Politiques publiques - Accès aux droits »

Activité : 013750032161 « Subventions nationales »

**Article 3** - Les autres clauses de la convention susmentionnée demeurent inchangées.

Fait le 9 septembre 2021

Le délégant,

Pour la directrice générale de la cohésion sociale, et par délégation,  
L'adjoint au sous-directeur des affaires financières et de la modernisation,  
Jean-François Bourdais

Le délégataire,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
Le chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales, adjoint au directeur général,  
Christophe Gehin

## Enseignement supérieur et recherche

### Diplôme de compétence en langue

#### Calendrier des sessions 2022

NOR : MENE2134187N

note de service du 20-10-2021

MENJS - DGESCO - A2-2

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés du 7 mai 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue étrangère professionnelle et en français professionnel de premier niveau et conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés du 13 décembre 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue régionale et en langue des signes française, le calendrier 2022 des sessions d'examen du diplôme de compétence en langue est établi comme suit :

Langues	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
<b>Allemand</b>	14/03/2022	01/09/2021	14/01/2022
	01/06/2022	01/12/2021	01/04/2022
	09/12/2022	01/03/2022	09/10/2022
<b>Anglais</b>	02/02/2022	01/07/2021	02/12/2021
	01/04/2022	01/11/2021	01/02/2022
	08/06/2022	01/01/2022	08/04/2022
	25/11/2022	01/03/2022	25/09/2022
<b>Arabe</b>	25/05/2022	01/07/2021	25/03/2022
<b>Breton</b>	02/04/2022	01/09/2021	02/02/2021
	15/06/2022	01/01/2022	15/04/2022
<b>Chinois</b>	20/06/2022	01/07/2021	20/04/2022
<b>Espagnol</b>	30/03/2022	01/09/2021	30/01/2022
	13/06/2022	01/01/2022	13/04/2022
	23/11/2022	01/03/2022	23/09/2022

Langues	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
<b>Français Langue Étrangère</b>	26/01/2022	01/07/2021	26/11/2021
	23/03/2022	01/11/2021	23/01/2022
	18/05/2022	01/01/2022	18/03/2021
	17/06/2022	01/03/2022	17/04/2022
	07/12/2022	01/03/2022	07/10/2022
<b>Français professionnel de 1er niveau</b>	28/01/2022	01/07/2021	28/11/2021
	25/03/2022	01/11/2021	25/01/2022
	23/05/2022	01/01/2022	23/03/2022
	22/06/2022	01/03/2022	22/04/2022
	02/12/2022	01/04/2022	02/10/2022
<b>Italien</b>	16/03/2022	01/09/2021	16/01/2022
	03/06/2022	01/01/2022	03/04/2022

	14/12/2022	01/03/2022	14/10/2022
<b>Langue des signes française</b>	10/06/2022	01/09/2021	10/04/2022
	30/11/2022	01/03/2022	30/09/2022
<b>Occitan</b>	30/05/2022	01/09/2021	30/03/2022
<b>Portugais</b>	24/06/2022	01/09/2021	24/04/2022
<b>Russe</b>	30/05/2022	01/09/2021	30/03/2022

En l'absence d'un nombre suffisant de candidats inscrits, une session peut être annulée et les inscriptions reportées à la session suivante.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Enseignements primaire et secondaire

### Orientation et examens

#### Calendrier 2022 des baccalauréats général et technologique de La Réunion

NOR : MENE2130895N

note de service du 22-10-2021

MENJS - DGESCO A-MPE

---

Texte adressé à la rectrice de l'académie de La Réunion ; aux inspecteurs et aux inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeurs et professeurs ; aux formateurs et formatrices de l'académie de la Réunion

---

La rectrice de l'académie de La Réunion est responsable de l'organisation matérielle des examens cités en objet. Les chefs d'établissement veilleront à ce que les cours et activités pédagogiques puissent se poursuivre dans de bonnes conditions matérielles le plus possible, grâce à un aménagement de l'emploi du temps des classes qui tienne compte de la disponibilité effective des enseignants.

#### I. Épreuves de la session des baccalauréats général et technologique

##### A. Épreuves écrites de la session

Les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **mardi 8, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022** aux horaires fixés en annexes 1 et 2.

Les épreuves de philosophie sont fixées le **mercredi 15 juin 2022 matin**.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2021 ou par anticipation au titre de la session 2022, auront lieu le **jeudi 16 juin 2022 après-midi**.

Les épreuves de français et de philosophie sont alignées sur le calendrier de métropole.

Les enseignants chargés des corrections des épreuves de philosophie sont dispensés de toute surveillance d'autres épreuves écrites, dès la remise de leur lot de copies à corriger.

##### Point d'information :

- chaque candidat reçoit une convocation produite par le service académique en charge des examens ;
- le candidat est convoqué sur deux journées, un enseignement de spécialité par jour ;
- aucun cours de terminale n'aura lieu les mardi 8, jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022 ; les établissements organiseront des activités adaptées selon les disponibilités en locaux et encadrement pour les élèves des classes de seconde et de première ;
- les cours d'enseignement de spécialité reprendront quant à eux le lundi 28 mars 2022 (soit au retour des vacances après 3e période) ;
- la correction des épreuves terminales (enseignement de spécialité, philosophie et français) est dématérialisée ;
- les professeurs chargés de correction et d'évaluation des épreuves orales et pratiques sont convoqués par le service académique en charge des examens ;
- le service académique organise les réunions d'entente et d'harmonisation pour l'ensemble des épreuves ponctuelles terminales.

##### B. Épreuves orales et pratiques de la session

Les épreuves du grand oral des baccalauréats général et technologique sont fixées du lundi 20 juin au **vendredi 1er juillet 2022**.

L'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général se déroulera **du 29 mars au 1er avril 2022**.

L'évaluation des compétences expérimentales de biochimie-biologie-biotechnologies ou sciences physiques et chimiques de laboratoire est fixée par la rectrice de l'académie La Réunion selon l'organisation mise en œuvre pour cette session.

Les épreuves de sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique alimentation - environnement de la série STHR sont fixées par la rectrice de l'académie de La Réunion selon l'organisation mise en œuvre cette session.

La rectrice de l'académie de La Réunion arrête les dates des autres épreuves pratiques et orales.

La remontée des notes dans Parcoursup est fixée au **vendredi 8 avril 2022**.

## II. Épreuves de remplacement

Le calendrier des épreuves de remplacement est aligné sur le calendrier de métropole.

## III. Candidats présentant un handicap

La circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap dispose que l'organisation horaire des épreuves d'examen devra laisser aux candidats en situation de handicap une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée et que cette période ne doit pas, en toute hypothèse, être inférieure à une heure.

Les candidats handicapés qui seront installés dans une salle particulière pourront, s'ils le souhaitent, y déjeuner.

La rectrice de l'académie de La Réunion veillera à ce que les chefs de centre appliquent systématiquement, pour les candidats qui auront obtenu un temps d'épreuves majoré, ce temps de pause. Les convocations adressées à tous les candidats inviteront ainsi ceux qui bénéficient d'un temps d'épreuves majoré à s'accorder, dès réception, avec les chefs de centre sur les horaires décalés durant lesquels ils composeront (plus tôt le matin et/ou plus tard l'après-midi).

La circulaire précitée prévoit que le décalage horaire peut aller jusqu'à une heure. Les chefs de centre confirmeront par écrit aux candidats concernés les horaires définitifs.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

### Annexe 1

↳ Académie de La Réunion - Épreuves écrites du baccalauréat général 2022

### Annexe 2

↳ Académie de La Réunion - Épreuves écrites du baccalauréat technologique 2022

Annexe 1 - Académie de La Réunion - Épreuves écrites du baccalauréat général 2022

Dates	Spécialités	Horaires
Mardi 8 mars	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	9 h - 13 h
	Biologie-écologie	9 h - 12 h 30
Jeudi 10 mars	Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h - 13 h
	Humanités, littérature et philosophie	9 h - 13 h
	Mathématiques	9 h - 13 h
	Physique-chimie	9 h - 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h - 13 h
	Numérique et sciences informatiques	9 h - 12 h 30
	Sciences de l'ingénieur	9 h - 13 h
	Sciences de la vie et de la Terre	9 h - 12 h 30
	Arts	9 h - 12 h 30
Vendredi 11 mars	Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h - 13 h
	Humanités, littérature et philosophie	9 h - 13 h
	Mathématiques	9 h - 13h
	Physique-chimie	9 h - 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h - 13 h
	Numérique et sciences informatiques	9 h - 12 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	9 h - 12 h 30
	Sciences de l'ingénieur	15 h - 19 h
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	9 h - 12 h 30



Mercredi 15 juin	Philosophie	10 h - 14 h
Jeudi 16 juin	Français	16 h - 20 h

**Annexe 2 - Académie de La Réunion - Épreuves écrites du baccalauréat technologique 2022**

Dates	Séries	Spécialités	Horaires
Jeudi 10 mars	STL	Physique-chimie et mathématiques	9 h – 12 h
	STI2D	Physique-chimie et mathématiques	9 h – 12 h
	STD2A	Analyse et méthodes en design	9 h – 13 h
	ST2S	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	9 h – 13 h
	STMG	Management, sciences de gestion et numérique	9 h – 13 h
	STHR	Économie – gestion hôtelière	9 h – 13 h
Vendredi 11 mars	STMG	Économie et droit	9 h – 13 h
	STL	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h – 12 h
	STD2A	Conception et création en design et métiers d'art	9 h – 13 h
	STI2D	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	9 h – 13 h
	ST2S	Sciences et techniques sanitaires et sociales	9 h – 11h
Mercredi 15 juin	Toutes séries	Philosophie	10 h – 14 h
Jeudi 16 juin		Français	16 h – 20 h

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général et technologique

#### Épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021 : modification

NOR : MENE2121402N

note de service du 12-11-2021

MENJS - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Ile-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

---

La note de service du 23 juillet 2020 relative aux épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021 est modifiée comme suit :

Dans l'introduction,

1° A la fin du premier alinéa, les mots : « à compter du 1er septembre 2020 » sont supprimés ;

2° Au troisième alinéa, avant les mots : « la session 2021 du baccalauréat » sont insérés les mots : « à compter de » ;

Dans la partie Épreuve Orale, b. Structure 1) Récapitulatif,

1° Après la première phrase du cinquième alinéa, il est inséré une phrase ainsi rédigée : « Il comporte la liste des textes, une copie des textes et l'indication de l'œuvre choisie par le candidat. » ;

2° La dernière phrase du même alinéa est remplacée par la phrase : « Il dispose d'une copie des textes et de l'œuvre choisie pour l'épreuve et pour sa préparation. » ;

Dans la partie Épreuve Orale, b. Structure, le titre :

« 2) Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un des textes du descriptif » ;

est remplacé par le titre ainsi rédigé :

« 2) Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un des textes du récapitulatif ».

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général et technologique

#### Enseignements de spécialité : modification

NOR : MENE2128667N

note de service du 12-11-2021

MENJS - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

---

La note de service n° 2018-109 du 5 septembre 2018 relative aux enseignements de spécialité est modifiée comme suit :

a) Dans la partie 2, intitulée « Les objectifs et modalités de choix des enseignements de spécialité », la phrase rédigée comme suit :

« À la fin du deuxième trimestre de l'année de première, l'élève indique les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale. »

est remplacée par la phrase ainsi rédigée :

« À la fin du troisième trimestre de l'année de première, l'élève indique les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale. » ;

b) À la fin de la note, la phrase : « Les modalités précises de choix et d'affectation des élèves en enseignement de spécialité seront indiquées dans une prochaine note de service publiée à la mi-septembre. » est supprimée.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2130648A

arrêté du 17-9-2021

MENJS - MESRI - IGESR - SGA

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 17 septembre 2021,

Sont désignés en qualité de responsables de collèges et, à ce titre, membres du comité de direction :

Monsieur Pascal Aimé, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (collège enseignement supérieur, recherche et innovation) ;

Patrick Lavaure, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (collège jeunesse, sports et vie associative) ;

Philippe Marcerou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique) ;

Olivier Sidokpohou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (collège expertise disciplinaire et pédagogique) ;

Guy Waïss, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (collège établissements, territoires et politiques éducatives).

Sont désignés en qualité de responsables de pôles transversaux, et à ce titre, membres du comité de direction :

Patrick Allal, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (affaires juridiques et contrôle) ;

Miriam Bénac, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (coordination interne et communication) ;

Marc Foucault, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (affaires internationales) ;

David Hélar, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (voie professionnelle et apprentissage) ;

Patrick Le Pivert, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe (ressources humaines et formation).

Sont désignés par délégation de la cheffe de l'inspection pour assurer le suivi de :

La mission enseignement primaire : Anne Szymczak ;

La mission correspondants académiques : Anne Szymczak et Guy Waïss ;

La mission ministérielle audit interne du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Patrick Le Pivert.

Les arrêtés du 14 octobre 2019, 1er juin 2020 et 27 août 2020 portant organisation du service de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sont abrogés.

## Mouvement du personnel

### Nomination

**Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : modification**

NOR : MENA2132649A

arrêté du 15-10-2021

MENJS - MESRI - SAAM A2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié ; arrêté du 23-6-2008 modifié ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; arrêté du 18-12-2020 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; procès-verbal du 20-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

---

**Article 1** - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

*Au lieu de :*

**Représentants titulaires :**

*2e collègue :*

Aude Antoine - Sgen/CFDT

Claire Margaria - CGT Educ'action

*Lire :*

**Représentants titulaires :**

*2e collègue :*

Aouatif de la Laurencie - Sgen/CFDT

Nathalie Champion - CGT Educ'action

*Au lieu de :*

**Représentants suppléants :**

*2e collègue :*

Aouatif de la Laurencie - Sgen/CFDT

Nathalie Champion - CGT Educ'action

*Lire :*

**Représentants suppléants :**

*2e collègue :*

François Bocquet - Sgen/CFDT

Jordan Parisse - CGT Educ'action

**Article 2** - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 15 octobre 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Thierry Bergeonneau

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### Secrétaire général de l'académie de Nice

NOR : MEND2132967A

arrêté du 21-10-2021

MENJS - DE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 21 octobre 2021, Thomas Rambaud, attaché d'administration de l'État hors classe, est nommé dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nice (groupe II), pour une période de quatre ans, du 22 octobre 2021 au 21 octobre 2025, comportant une période probatoire d'une durée de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État.

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

#### Nomination au Conseil supérieur de l'éducation : modification

NOR : MENJ2133167A

arrêté du 21-10-2021

MENJS - DAJ

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 21 octobre 2021, l'arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation est modifié comme suit :

Pour ce qui concerne les membres représentant les conseillers régionaux (3aa), sont nommés :

Titulaires représentant l'association Régions de France :

Marie-Florence Bulteau-Rambaud ;

Monsieur Pascal Cavitte ;

Océane Charret-Godard ;

Xavier Odo.

Suppléants représentant l'association Régions de France :

Philippe Barre ;

Carole Canette ;

Kamel Chibli ;

Olivier David ;

Faten Hidri ;

Othman Nasrou ;

Annie Robinson ;

Christèle Willer.